

ANNEXE 1 — GRILLE TARIFAIRE DES COMMISSIONS

Plateforme « Coin Branché »

 ****Statut**** : Annexe aux CGU et aux Contrats de partenariat (Propriétaire et Restaurateur)

****Version**** : 1.0

****Date d'entrée en vigueur**** : [à compléter]

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 Objet

La présente annexe définit les **commissions perçues par la Plateforme** sur les Réservations effectuées via Coin Branché. Elle s'applique à toutes les verticales de services : hébergement de lieux, réservation de restaurants.

1.2 Caractéristiques du barème

Le barème est **flexible** et tient compte de :

- La **saisonnalité** (haute saison / basse saison / moyenne saison)
- Le **volume d'activité** du partenaire (nombre de réservations / mois)
- La **catégorie** de l'offre (standard / premium / insolite)

1.3 Unité monétaire

Tous les montants sont exprimés en **francs CFA (XOF)**, TVA en sus si applicable.

1.4 Révision

La présente grille peut être révisée par la Plateforme. Toute modification sera notifiée aux partenaires **30 jours avant** son entrée en vigueur, conformément aux CGU.

2. COMMISSIONS SUR L'HÉBERGEMENT (Logement)

2.1 Barème de base par saison

Saison	Période indicative	Commission standard
Haute saison	Novembre – Mars	**15 %**
Moyenne saison	Avril – Mai, Octobre	**12 %**
Basse saison	Juin – Septembre	**10 %**

2.2 Barème par catégorie de lieu

Catégorie	Description	Commission de base
Standard	Logements urbains, appartements classiques	10 %
Confort	Villas, maisons bien équipées	12 %
Premium	Lieux haut de gamme, services additionnels	14 %

Insolite	Cabanes, cases traditionnelles, lieux atypiques	12 %
Patrimoine	Châteaux, palais, sites historiques	12 %

2.3 Réductions liées au volume (cumulables avec le barème saison)

Volume mensuel (réservations)	Réduction
1 à 5 réservations	0 % (barème de base)
6 à 15 réservations	-1 point
16 à 30 réservations	-2 points
31 à 50 réservations	-3 points
Plus de 50 réservations	-4 points (plafond)

Exemple : un Propriétaire de catégorie « Confort » en haute saison (14 %) avec 20 réservations/mois bénéficie d'un barème de **14 % - 2 % = 12 %**.

2.4 Frais additionnels

Frais	Montant
Frais de service Client (inclus dans le prix affiché)	3 %
Frais de paiement (Mobile Money)	1,5 %
Frais de paiement (carte bancaire / PayPal)	2,5 % + 0,25 € par transaction

3. COMMISSIONS SUR LA RESTAURATION

3.1 Barème de base

Type de réservation	Commission
Réservation simple de table	8 %
Réservation avec menu prépayé	10 %
Réservation événementielle (groupe, privatisation)	12 %

3.2 Réductions liées au volume

Volume mensuel (réservations)	Réduction
1 à 20 réservations	0 %
21 à 50 réservations	-1 point
51 à 100 réservations	-2 points
Plus de 100 réservations	-3 points (plafond)

3.3 Frais additionnels

- **Frais de paiement** : identiques à ceux de l'hébergement
- **Pas de frais de service** sur la restauration (prix = prix carte)

4. COMMISSIONS SUR LES SERVICES DE COMIS

Les Comis sont **indépendants** et rémunérés à la mission (voir Annexe 2). La Plateforme perçoit une **commission de mise en relation** sur chaque Mission :

4.1 Barème

Type de commission	Taux
Commission Plateforme sur la mission du Comis	**5 %**

4.2 Exemple

- Forfait mission : 5 000 FCFA
- Commission Plateforme : 250 FCFA
- Comis perçoit : 4 750 FCFA

5. SERVICES ADDITIONNELS PAYANTS (Plateforme)

Service	Tarif	Bénéficiaire
Mise en avant d'une Annonce (« Boost »)	5 000 FCFA / semaine	Propriétaire / Restaurateur
Annonce Premium (badge, priorité)	15 000 FCFA / mois	Propriétaire / Restaurateur
Photographie professionnelle	25 000 FCFA / lieu	Propriétaire
Certification qualité (audit + label)	50 000 FCFA / an	Propriétaire
Vérification d'identité avancée	5 000 FCFA / vérification	Propriétaire / Comis

6. MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

6.1 Facturation

La Plateforme met à disposition de chaque partenaire un **relevé mensuel** détaillé de ses Réservations et des Commissions perçues.

6.2 Délai de reversement

Type de partenaire	Délai de reversement
Propriétaire	7 jours ouvrés après l'arrivée effective du Client
Restaurateur	7 jours ouvrés après la prestation
Comis	7 jours après validation de la Mission par le Client

6.3 Mode de paiement

- **Mobile Money** (MTN, Moov Money) : prioritaire
- **Virement bancaire** : sur demande
- **PayPal** : pour les partenaires internationaux

6.4 Devise

- **XOF (franc CFA)** par défaut
 - **EUR** sur demande pour les partenaires internationaux
-

7. EXEMPLES DE CALCULS

Exemple 1 — Hébergement en haute saison

- Location d'une villa à Ouidah : 50 000 FCFA / nuit × 3 nuits = 150 000 FCFA
- Saison : haute
- Catégorie : Confort
- Volume du propriétaire : 10 réservations/mois
- **Commission** : 14 % (catégorie) – 1 % (volume) = **13 %**
- **Montant commission Plateforme** : 19 500 FCFA
- **Reversement Propriétaire** : 130 500 FCFA
- Frais de service client (3 %) : 4 500 FCFA (inclus dans le prix)

Exemple 2 — Restauration

- Réservation de table pour 4 personnes, menu moyen : 8 000 FCFA × 4 = 32 000 FCFA
- Type : réservation simple
- Volume du restaurateur : 30 réservations/mois
- **Commission** : 8 % – 1 % = **7 %**
- **Montant commission Plateforme** : 2 240 FCFA
- **Reversement Restaurateur** : 29 760 FCFA

Exemple 3 — Comis

- Mission d'accueil aéroport : forfait 5 000 FCFA
- **Commission Plateforme** : 5 % = 250 FCFA
- **Reversement Comis** : 4 750 FCFA

8. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

8.1 Annulation par le Client

- Si la Réservation est annulée selon la politique applicable, la **commission reste due** à la Plateforme sur les sommes effectivement perçues.
- En cas d'annulation totale sans frais, **aucune commission** n'est due.

8.2 Annulation par le Partenaire

- En cas d'annulation par le Propriétaire/Restaurateur d'une Réservation confirmée, **aucune commission** n'est due à la Plateforme.
- La Plateforme peut facturer des **frais de pénalité** de 5 000 FCFA à partir de la 3^e annulation injustifiée sur 12 mois.

8.3 Litiges

- En cas de litige entre la Plateforme et un Partenaire sur les Commissions, les Parties rechercheront une **solution amiable** avant toute action judiciaire.

8.4 Impôts

- Les commissions perçues par la Plateforme sont **assujetties aux impôts et taxes** en vigueur en République du Bénin.
- Le Partenaire est responsable de la **déclaration et du paiement de ses propres impôts** sur les revenus perçus via la Plateforme.

9. ENGAGEMENT DE LA PLATEFORME

La Plateforme s'engage à :

- ☒ **Communiquer** toute modification de la grille au moins 30 jours à l'avance
- ☒ **Justifier** tout changement de barème par email
- ☒ **Maintenir** la transparence sur les commissions perçues
- ☒ **Fournir** un relevé mensuel détaillé
- ☒ **Respecter** les délais de reversement

Date d'entrée en vigueur : [à compléter]

Version : 1.0

Cette annexe est partie intégrante des CGU de la Plateforme Coin Branché et des Contrats de partenariat (Propriétaire et Restaurateur). En cas de contradiction, les CGU font foi.

À valider par un comptable / avocat fiscaliste béninois avant application.